La fourrière animale du Val-d'Oise

Le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO) existe depuis 2005. Sa création répondait à une obligation légale définie par le Code Rural.

Représentant communaux :

- Titulaire : Claude Mathon
- Suppléante : Laurence Téréfenko

Le mois de septembre 2012 a été marqué par l'ouverture d'une structure d'accueil mise à disposition du SMGFAVO. Au terme d'une procédure de marché public, la Société Protectrice des animaux s'occupe de la gestion de cet espace d'accueil.

La surface d'accueil s'étend sur 770m² destinés à recevoir 49 chiens, 30 chats et même 6 NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie, tels que les singes, serpents, oiseaux « exotiques », etc.).

Rappel des cas de mise en fourrière

- Un animal susceptible de représenter un danger pour les personnes et animaux domestiques ou dont le propriétaire n'a pas exécuté les mesures prescrites pour prévenir tout risque
- Lorsque les détenteurs de chiens dangereux ou de chiens mordeurs ne satisfont pas aux obligations réglementaires (voir lien en bas de page)
- En cas d'urgence pour les animaux placés dans des conditions d'insalubrité
- Tout chien retrouvé en état de divagation (hors chasse, sans surveillance de son propriétaire et à plus de 100m de ce dernier)
- Tout chien livré à son instinct et dont le propriétaire n'a pas tout entrepris pour le récupérer
- Tout chat retrouvé en état de divagation (non identifié et retrouvé à plus de 200m d'habitations ou à plus de 100m du domicile de son propriétaire, sans surveillance immédiate de ce dernier)
- Tout chat dont le propriétaire est inconnu, saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui

Contact

01 30 28 43 13
01 30 28 84 70

Liens utiles
La fourrière animale du Val-d'Oise